

Calendrier prévisionnel de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Septembre 2006 à mai 2007
Diagnostic et état initial de l'environnement

Mai à juillet 2007
Enjeux et scénarios

Août à octobre 2007
PADD
(Projet d'Aménagement
et de Développement Durable)

Novembre 2007 à janvier 2008
DOG
(Document d'Orientations
Générales)

Arrêt du projet de SCOT

Enquête Publique

Approbation du SCOT

Qu'est ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

Le SCoT constitue un document de planification du territoire. Il a pour ambition de permettre **un développement cohérent et équilibré** des groupements de communes et de leur bassin de vie.

Dans cette optique, le SCoT fixe des orientations et des règles souples pour l'aménagement du territoire à long terme, pour garantir principalement :

- l'équilibre entre zones à urbaniser, naturelles, agricoles ou forestières.
- une répartition harmonieuse de l'habitat, des équipements commerciaux, des espaces à vocation économique, des services aux habitants,
- ...
- une bonne organisation des déplacements individuels et collectifs.
- une optimisation de l'utilisation des espaces disponibles.

Le SCoT constitue le cadre commun pour la mise en cohérence des différents documents locaux d'urbanisme (PLU, POS).

Quel est le contenu du SCoT ?

Le SCoT est composé de trois documents :

Le Rapport de Présentation :

Il expose

- Le diagnostic et l'état initial de l'environnement.
- La justification du PADD
- L'évaluation environnementale (incidences prévisibles sur l'environnement du projet, mesures compensatoires)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) :

Il présente les grands principes stratégiques d'aménagement du territoire et les objectifs généraux à atteindre.

Le Document d'Orientations Générales (DOG) :

Il énonce et définit l'ensemble des règles de cohérence qui devront être prises en compte par les documents locaux d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, éventuellement Plan Local de Déplacements ...), pour permettre la mise en oeuvre du PADD.



Une identité de territoire



Le premier élément significatif sur l'ensemble du territoire est la rupture causée par l'Oise. Séparation physique dans le paysage, elle n'est franchie que par deux ponts sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Les communes de Méry-sur-Oise et Auvers-sur-Oise sont ainsi reliés par l'un des ponts, le deuxième franchissement relie les communes de Mériel et de Butry-sur-Oise.

L'Oise sépare deux entités remarquables. Sur la rive gauche s'étend la plaine; les communes de Méry-sur-Oise, Mériel et Frépillon se confondent en une typologie d'urbanité commune, caractérisée par des aménagements de qualité. Quelques forêts sont dispersées dans le paysage, entrecoupant la masse urbaine.

Au nord, la rive droite se divise en couches parallèles à la rivière. Une zone d'habitat majoritairement individuel, des coteaux forestiers se succèdent pour nous conduire au plateau. C'est en traversant ce territoire, composé par les communes d'Auvers-sur-Oise, de Butry-sur-Oise et de Valmondois, que le passant retrouve les paysages des grands peintres impressionnistes, des maisons typiques le long de routes sinueuses à flanc de falaises du plateau regroupant de larges espaces agricoles.

Cependant, au sein du même territoire, les communes font part de leurs différences et de leur identité propre. Elles permettent aux habitants de s'approprier leur espace de vie.

Quel est le territoire du SCoT ?

Le périmètre du SCoT représente une réalité vécue, c'est-à-dire un espace sur lequel s'organise **la vie quotidienne et culturelle des habitants**.

Les communes d'Auvers-sur-Oise, Butry-sur-Oise, Frépillon, Mériel, Méry-sur-Oise et Valmondois présentent des caractéristiques semblables (en termes d'habitat, d'emplois, de patrimoine, de fonctionnement urbain...).

Elles se sont ainsi regroupées au sein de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes notamment pour élaborer leur SCoT et développer leurs valeurs communes. Le SCoT est un outil de planification indispensable pour la programmation et la réalisation de projets communs et pour mettre en pratique la définition de la démarche de l'intérêt communautaire.

La CCVOI, jeune intercommunalité, est la première à mettre en place un SCoT dans la partie Ouest du Val d'Oise.

Qui élabore le SCoT de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes ?

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes (CCVOI)

C'est elle qui est chargée de l'élaboration et du suivi du SCoT. Chaque commune du territoire y est représentée par plusieurs élus et la présidence est assurée successivement par chaque ville tous les 3 ans. Le Conseil Communautaire est composé de 26 membres issus des conseils municipaux. Six membres élus constituent le bureau.

Les Personnes Publiques Associées

La CCVOI et ses membres ne sont pas les seuls intéressés par l'élaboration du SCoT. D'autres collectivités publiques conçoivent des projets pour ce territoire et nourrissent des attentes quant à son aménagement et son développement. Il apparaît donc important qu'elles participent à la préparation du SCoT.

Pour le SCoT de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes, les Personnes Publiques Associées sont principalement : **l'État, la Région Île-de-France, le Département du Val d'Oise, les Chambres Consulaires, les intercommunalités limitrophes...**

Comment sont associés les habitants à l'élaboration du SCOT ?

L'élaboration du SCoT s'accompagne tout au long de sa démarche d'une concertation avec les habitants et les associations, au travers **de réunions d'information, de réunions publiques et d'expositions itinérantes** sur le territoire du SCoT.

Une fois le projet arrêté par le Conseil Communautaire, il fera l'objet d'une **enquête publique**, pendant laquelle les citoyens pourront à nouveau s'exprimer sur son contenu. Il pourra ensuite être définitivement approuvé par le Conseil Communautaire.



Schéma de Cohérence Territoriale

Les habitants & l'espace

En 1999,
la CCVOI comptait
25 255 habitants
(données de l'INSEE)

Evolution du nombre d'habitants par an

1982 à 1999
+320 hab/an

1999 à 2003
+100 hab/an

D'après les données fournies
par la Direction Générale des Impôts
le potentiel fiscal moyen des ménages
de la CCVOI est passé de 25 157 Euros
à 27 266 Euros entre 1999 et 2001
(alors que la moyenne départementale
s'établit en 1999 à 24 801 Euros).

La CCVOI : un territoire attractif sur le plan ré- sidentiel mais spécialisé en termes de statuts de logements

Une croissance démographique entre 1990 et 1999, essentiel-
lement portée par Méry sur Oise, ensuite un fort ralentissement de
l'évolution démographique

Les soldes naturels (différence entre naissance et décès) et soldes migra-
toires (différence entre départ et arrivée d'habitants sur le territoire) très
positifs expliquent la croissance entre 1990 et 1999.

Une nouvelle tendance émerge : le renouvellement de l'occupation des
logements qui se traduit par l'arrivée importante de populations notam-
ment en provenance de la première couronne parisienne.

Un profil des nouveaux arrivants depuis 1999 qui bouleverse le fonctionnement du territoire

Ces nouvelles populations entraînent des besoins en équipements : ex-
tension de l'existant (écoles, cantines...) et nouvelles demandes (petite
enfance, culture...).

Les populations possédant un niveau de ressources plus important se
renforcent sur le territoire (cadres, classes moyennes et supérieures...).

Des logements ciblés (majorité de propriétaires occupants, grands logements) et n'offrant pas de possibilité de « parcours rési- dentiel » pour les habitants qui souhaitent vivre et s'installer dura- blement sur le territoire

Le territoire subit un important retard dans l'offre de logements
sociaux à l'échelle de l'ensemble du territoire (déficit de 1078
logements sociaux en 2006) au regard de la loi Solidarité et Re-
nouveauement Urbain (SRU).

*A titre d'information au regard de la loi SRU,
seule la commune de Valmondois n'est pas assujettie
à disposer de 20% de logements sociaux
(car sa population est inférieure à 1 500 habitants).*

Les besoins d'accès au logement pour des catégories spécifiques
de population (jeunes, personnes âgées, ménages à revenus
modestes...) ne sont pas satisfaits.

Si la production de logements collectifs s'est accrue depuis
une dizaine d'année, la construction de logements indivi-
duals, très consommateurs d'espace, reste privilégiée.

Cette offre en logement individuel ne favorise pas la diversité
des types d'habitats (locatif, taille des logements...).

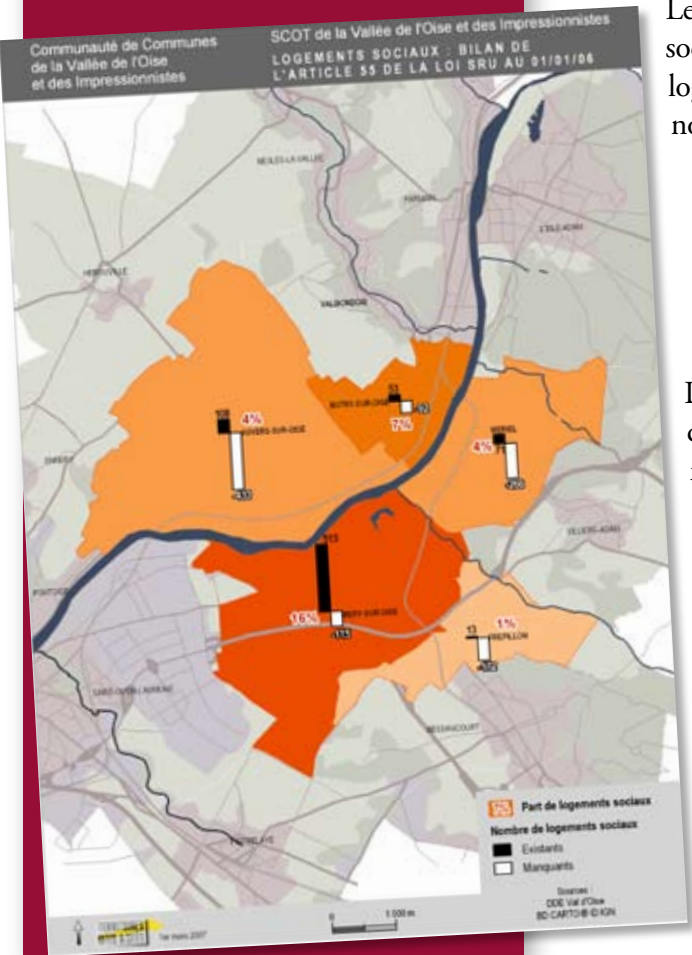


Schéma de Cohérence Territoriale

Les habitants & l'économie

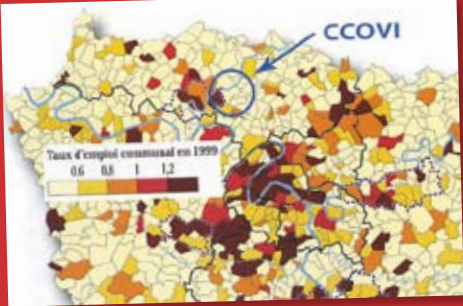
En 1999, 87.6% des actifs de la CCVOI ayant un emploi la quittait pour se rendre sur leur lieu de travail (données INSEE).

Entre 1990 et 1999, le nombre d'emplois de la CCVOI est passé de 3 180 à 4 166 (données INSEE).

Le nombre d'emplois a baissé depuis de 2.7% (données UNEDIC de 2005).

Taux d'emplois en Ile de France en 1999

Source : Atlas des Franciliens « activités et emplois » INSEE/IAURIF 2003



Un territoire périurbain dépendant des pôles d'emplois riverains franciliens

Un important écart entre le nombre d'emplois sur la CCVOI et le nombre d'actifs habitant le territoire (taux d'emploi de 0.33)

Cette situation se traduit par d'importantes migrations domicile / travail vers les pôles d'emplois de Cergy-Pontoise, Paris, les Hauts de Seine...

L'utilisation majoritaire de la voiture particulière (près de 70%) participe à l'encombrement des routes.

Après une période de croissance de l'emploi sur la CCVOI entre 1990 et 1999, la tendance est plutôt depuis à la stagnation

La croissance de l'emploi a notamment été permise par une offre foncière favorisant l'accueil d'entreprises.

Une relocalisation des emplois s'effectue vers la RN 184, dans la continuité des offres foncières (principalement sur Méry sur Oise et Frépillon).

L'activité agricole : une situation contrastée, une activité fondamentale pour la qualité des paysages

Au sud sur la plaine de Pierrelaye, des terres agricoles polluées (boues d'épuration) et de plus en plus fragmentées par les infrastructures de transports, fragilisent les exploitations.

Au Nord, sur le plateau du Vexin, les terres riches font partie de grandes exploitations.

Des centres – bourgs en difficulté sur le plan de l'armature commerciale

Le tissu commercial souffre de la concurrence des grands centres commerciaux et des centres-villes riverains.

Des commerces de centres-villes qui ne bénéficient pas d'un potentiel suffisant d'habitants de proximité pour se développer.

Un territoire qui dispose de réels potentiels de développement économique

D'importants atouts touristiques (tourisme de loisirs et vert, hébergement chez l'habitant, valorisation des rives de l'Oise et des espaces naturels, culture et histoire...) sont encore à exploiter.

Le croisement d'infrastructures (RN 184 et A115), à proximité directe du tissu dense de l'île de France, représente une opportunité de développer un parc d'activités économiques.

L'artisanat est un secteur dynamique (notamment les métiers de la construction) dont le développement (+5.8% d'entreprises depuis 1999) va notamment impliquer des besoins en terme d'offre foncière.



Schéma de Cohérence Territoriale

Les lieux d'animation, les habitants & l'espace

La CCVOI : Un territoire multipolaire et sous influence

Un territoire qui s'organise autour de pôles de proximité communaux

Les communes sont dotées d'une trame d'équipements de proximité (écoles, équipements sportifs, sociaux et culturels) qui définit, avec le tissu commercial, les centres-bourgs.

L'arrivée des nouvelles populations engendre des besoins croissants et nouveaux en équipements : la CCVOI développe des équipements en matière d'accueil pour la petite enfance.

La structure du territoire repose sur un réseau de centres-villes d'influence locale.

Un territoire tributaire des communes riveraines en termes de fonctions d'animation

Les habitants fréquentent les commerces des communes riveraines tout comme les jeunes pour les équipements d'enseignement (lycée...).

La CCVOI mène une réflexion sur la faisabilité de la construction d'une piscine (car les places pour les écoles tendent à manquer dans les équipements des communes riveraines).

L'accès aux fonctions d'animation entraîne donc des besoins de déplacements importants et croissants.

Peu d'alternatives à l'usage du véhicule personnel (déplacements domicile/travail, loisirs, domicile/étude...) aussi bien à l'échelle de la Communauté de Communes qu'à l'échelle extracommunautaire

Le réseau de transports en commun se limite quasiment aux dessertes ferroviaires (les liaisons bus sont très restreintes) et n'est pas en mesure d'offrir une flexibilité suffisante de déplacements par rapport à l'automobile.

La morphologie du territoire (vallée de l'Oise) engendre des difficultés de relations d'une rive à l'autre (2 ponts) : les flux automobiles se concentrent sur deux axes Nord/Sud (RD 4 et RD 922) et au niveau du pont de Méry sur Oise / Auvers sur Oise sur la RD 928 (vers la RN 184) et de Butry sur Oise/ Mériel sur la RD 922 (vers la RN 184 et la francilienne).

Le besoin de coopération avec les territoires limitrophes se pose sur la question des transports en commun et la diversification de l'accessibilité aux espaces d'activités (covoiturage, plan de déplacement d'entreprises...).

Par ailleurs, le territoire est particulièrement adapté à la mise en place d'un schéma de liaisons douces (piétons, vélos) pour les déplacements quotidiens, la balade... Il s'agit d'un axe de réflexion intéressant pour le développement de modes déplacements de substitution au véhicule automobile.



L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Les habitants et l'environnement

La CCVOI : un territoire riche de la qualité de son cadre de vie

Un territoire qui dispose d'une intéressante diversité de milieux en région parisienne, mais sous pression

Certains espaces comme les coteaux calcaires, les boisements et les marais sont particulièrement bien conservés.

L'interpénétration ville - nature reste importante (jardins particuliers, parcs... avec les bois naturels).

Les espaces préservés se concentrent sur la vallée alluviale (marais de Stors, vallée de Cléry).

Aucune mesure durable de protection n'existe concernant les bois de pente et l'Île de Vaux.

Des niches de richesses environnementales (ZNIEFF...) sont présentes mais isolées (faibles corridors écologiques) par l'urbanisation, les infrastructures... qui peuvent remettre en cause à terme ces qualités.

Des ressources naturelles (eau, sol, sous-sol) exploitées (usine de nanofiltration de Méry-sur-Oise, agriculture...)

Des risques et nuisances d'impact variable

Les principales sources de bruit impactant les secteurs urbanisés du territoire sont limitées aux liaisons ferroviaires, la RN 184 et aux sections urbaines des RD4, 928, 952 et 922.

L'ensemble des terrains riverains de l'Oise est concerné par le Plan de Prévention du Risque Inondation de l'Oise, lequel limite fortement les possibilités de constructions dans certains secteurs.

Le territoire est également assujéti ponctuellement aux risques liés à la présence d'anciennes carrières (Plan de Prévention des Risques), effondrement de falaises (en rive droite) et au retrait / gonflement des argiles (sondages de sols obligatoires).

Un patrimoine paysager et urbain de qualité mais menacé de banalisation

Le territoire présente une diversité de paysages (plateau du Vexin, vallée de l'Oise, débouché de la plaine de Montmorency, vallée du Sausseron...).

Certains espaces urbains de qualité sont préservés (ZPPAUP d'Auvers-sur-Oise).

Des trames villageoises sont souvent persistantes dans les centres bourgs ou anciens hameaux, de qualité et vecteur d'identité.

Des extensions urbaines récentes se constituent en rupture forte avec la trame identitaire du bâti ancien (lotissements pavillonnaires...).

Quelques exemples du bâti identitaire de la CCVOI...



Schéma de Cohérence Territoriale